

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 juin 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° *- BUDGET PARTICIPATIF. Ensival – Lambermont - Petit-Rechain – Projets de sécurisation et sociétés à consulter + adaptation de l'équilibre – Pour accord.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1321-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

Vu les article 7 et 8 de la convention d'octroi réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1.117.802.72€ pour l'année 2017 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la « politique des Grandes Villes » en 2017

Attendu que certains projets ne pourront être menés à bien dans les temps impartis si on n'opère pas les réallocations requises afin de justifier de l'entière du subsidie.

Considérant que la subvention couvrant les frais d'investissement devra être justifiée dans les 3 ans suivant la fin de la présente convention, soit au 31 décembre 2020 ;

Vu la décision du Collège Communal du 11 juin 2020

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur Chefneux, Echevin, en sa séance du 19 juin 2020

A l'unanimité

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver la décision prise par le Collège communal du 11 juin 2020 lui soumise, et par conséquent, la modification de la répartition budgétaire interne de l'enveloppe globale du Budget Participatif tout en prenant acte que les enveloppes internes doivent être entendues comme des approximations sur base des données actuelles ;

Art.2.- De transmettre la présente délibération au Service des Finances.